

Projet de loi de financement rectificative de la sécurité sociale pour 2014

Deuxième séance du lundi 30 juin 2014

Après l'article 1^{er}

...

Amendement n° 138 rectifié (CSG progressive)

La parole est tout d'abord à M. Pierre-Alain Muet.

M. Pierre-Alain Muet. Puisque nous sommes dans un débat sans vote,...je me permets d'intervenir sur cet amendement qui relance le débat sur la nécessité de moderniser notre imposition des revenus. En France, contrairement à tous les pays européens, nous avons deux impôts sur le revenu : d'un côté, la CSG, qui rapporte deux fois plus que l'impôt sur le revenu, a le mérite de n'être pas trop mitée mais n'est pas progressive ; d'un autre côté, l'impôt sur le revenu, complètement mité, qui n'a cessé de décroître ces dix dernières années et qui, malgré une assez forte progressivité, est si faible que ces deux impôts cumulés sont finalement moins progressifs que ne l'est l'imposition des revenus dans la plupart des autres pays. L'addition des deux, CSG et impôt sur le revenu, aboutit à peu près à c'est qu'est l'impôt sur le revenu dans les autres pays.

Cette réflexion, que porte le Parti socialiste mais qui va bien au-delà depuis une dizaine d'années, sur la reconstruction d'un grand impôt citoyen progressif, fusionnant la CSG et l'impôt sur le revenu, me paraît l'une des réformes les plus fondamentales à conduire, d'autant que notre impôt sur le revenu commence à dater. Il a été institué à la veille de la Première Guerre mondiale et a seulement été un peu rénové après la Seconde Guerre mondiale. C'est l'un des rares impôts en Europe à n'être pas prélevé à la source. Il n'est pas non plus individualisé, alors qu'il l'est dans la plupart des autres pays. Bref, c'est un impôt relativement archaïque.

Je crois qu'il y avait une belle réforme à faire, certes difficile, car mieux vaut se être, pour l'accomplir, dans une période où l'on a retrouvé la croissance. Nous avons franchi, dès la première année, la première étape de la réforme fiscale – qui était une proposition du Président de la République – en faisant en sorte que les revenus du capital et du travail soient imposés de la même façon. Il me semble que cette réforme mérite d'être poursuivie. Après tout, lorsque l'on institue 41 milliards d'allègements sur les entreprises, sans véritablement les calibrer, on peut se demander si l'on n'aurait pas pu garder un peu de réserves pour penser à une réforme plus fondamentale de l'imposition du revenu des ménages. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe SRC.*)

Deuxième séance du mardi 01 juillet 2014

...

Après l'article 2

Amendement n°184 (apprentissage)

Mme la présidente. La parole est à M. Pierre-Alain Muet.

M. Pierre-Alain Muet. Une politique économique doit marcher sur deux jambes. Il faut d'abord des mesures structurelles, qui ont des effets à long terme. C'est le cas par exemple des allègements sur les bas salaires, qui créent des emplois, mais extrêmement lentement. Et puis, lorsque l'on sort difficilement d'une récession, comme c'est le cas après trois années de récession européenne, il faut des mesures conjoncturelles.

C'est exactement ce que proposent ces amendements pour l'apprentissage.

M. Marc Le Fur. Excellents amendements !

M. Pierre-Alain Muet. Certes, des mesures de soutien à l'apprentissage sont déjà en vigueur, mais qui ne sont pas très efficaces, dans la conjoncture actuelle, puisque le nombre d'apprentis n'a pas augmenté – il a même baissé récemment. Des mesures conjoncturelles sont donc nécessaires afin de développer rapidement l'apprentissage et d'atteindre l'objectif de 500 000 apprentis fixé fort justement par le Président de la République.

M. Gérard Darmanin. Il y en a déjà trente au Gouvernement !

M. Pierre-Alain Muet. C'est l'objet de ces amendements, qui sont très précis, avec une durée déterminée, puisque la réduction de cotisations est proposée jusqu'à la fin de l'année 2015. Ils ressemblent à de nombreuses mesures prises par tous les gouvernements quand il s'agissait de relancer l'investissement : les déductions fiscales sur investissement ou pour l'achat d'un véhicule automobile ont le même statut transitoire.

Cette mesure complète donc des mesures structurelles : c'est exactement le maillon manquant de la politique économique actuelle. J'espère que nous allons tous la voter. (*Applaudissements sur certains bancs du groupe SRC.*)

M. Jean-Marc Germain et **M. Christian Paul**. Très bien !

Article 3

...

Mme la présidente. La parole est à M. Pierre-Alain Muet.

M. Pierre-Alain Muet. Lorsque l'on doit réduire les déficits, et on doit le faire, il faut être attentif aux allègements que l'on fait. Il faut s'assurer que les allègements sont efficaces et réellement nécessaires.

Au sein de l'ensemble des allègements proposés par le Gouvernement, qui représentent 41 milliards, certains sont efficaces, comme les allègements sur les bas salaires. Aussi bien à gauche qu'à droite, on a procédé à ces allègements dans le passé et un consensus se dégage parmi les économistes pour reconnaître qu'à partir du moment où le SMIC resserre l'éventail des salaires, il est pertinent de procéder à des allègements sur les bas salaires.

C'est vrai aussi dans le secteur concurrentiel. Lorsqu'une entreprise a un marché mondial, on sait qu'elle utilisera cet allègement. Pour les autres, c'est un peu plus compliqué, et s'agissant de la C3S, on se demande quelle est la logique économique qui a poussé à faire cet allègement. La C3S est une cotisation qui existe depuis 1970. Y avait-il urgence à faire un allègement de 6 milliards d'euros dans le contexte actuel, où nous devons réduire les déficits, en supprimant un impôt qui existe depuis une quarantaine d'années ? Je vois bien quel est le poids des lobbies, j'ai souvent entendu l'association des grandes entreprises réclamer la suppression de cet impôt. J'ai du mal à voir son efficacité économique et, dans la situation où nous sommes, ce ne sont pas les humeurs des uns ou des autres qui devraient primer, mais l'efficacité économique. Honnêtement, dans la C3S, elle n'y est pas.